

## **SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU DEPARTEMENT DU CHER**

Cette annexe est produite conformément à l'article L. 3313-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif [...] afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».*

Le budget 2024 s'inscrit à nouveau dans un contexte difficile.

Le maintien de l'inflation à un niveau élevé, la réduction de la croissance économique et la crise du marché immobilier mettent à mal les budgets locaux. Ainsi, l'action conjuguée d'une baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) dans la continuité de 2023 et d'une hausse des dépenses de fonctionnement sous influence de l'inflation vont conduire à un affaiblissement de la performance financière des Départements. Néanmoins, malgré les incertitudes budgétaires et les décisions unilatérales de l'Etat sans compensation, le Département du Cher reste résolument engagé vers une politique d'investissement forte à destination, entre autres, des entreprises et des collectivités locales.

Ce volontarisme permet le maintien de l'activité économique sur le département et est un signe de soutien envers nos partenaires publics.

**Solidarité, dynamisme et rigueur** sont les maîtres mots du budget 2024.

Dans ce contexte il faudra maintenir le cap engagé, celui d'une gestion saine et prudente du Département, celui de la recherche permanente de pistes d'économies pour :

- préserver des marges de manœuvre pour l'avenir,
- maintenir nos actions volontaristes,
- assumer pleinement nos missions sociales et de solidarité tout en délivrant un service public de qualité pour les habitantes et les habitants du Cher.

Le 3<sup>ème</sup> exercice budgétaire de la mandature est conforme aux orientations débattues le 4 décembre dernier, **budget qui traduit l'ambition et la capacité du Département du Cher à tenir ses engagements au quotidien tout en préparant l'avenir.**

Les recettes de fonctionnement, susceptibles d'évoluer dans le cadre de l'examen du Projet de Loi de finances (PLF) pour 2024, sont estimées à 384,2 M€ en baisse de près de 5 M€ soit - 1,3 % par rapport au Compte Administratif (CA) prévisionnel 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 371,5 M€ en forte hausse de plus de 18 M€ soit + 5,2 % par rapport au CA prévisionnel 2023. Ces hypothèses sur les dépenses et les recettes conduisent à une épargne brute de 12,7 M€ et une épargne nette fortement négative. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 52,5 M€. Les recettes d'investissement sont évaluées à 18,4 M€ en hausse de presque 5 M€ soit + 37,1 % par rapport au CA anticipé 2023.

**Pour garantir la protection de la population et des publics fragiles**, le Département du Cher travaille à l'accompagnement des habitants, des plus petits aux personnes âgées, en passant par les familles, la jeunesse, les personnes en situation de handicap.

Avec un budget de 160 M€ consacrés à la santé sur son volet prévention, à tous les âges de la vie, le Département du Cher s'est donc engagé dans une politique volontariste en lien avec **l'attractivité du territoire** et la lutte contre la désertification médicale.

A ce titre, l'année 2024 verra un renforcement dans ce domaine avec le **plan Cher Santé**.

L'utilité du cabinet médical itinérant, lancé en juillet 2023, est plus que jamais reconnue. Il est devenu un acteur incontournable dans l'offre de santé en **ruralité**. Son action sera renforcée avec la livraison du nouveau véhicule dédié.

En ce qui concerne la **protection de l'enfance**, et pour permettre un meilleur accueil pour les jeunes qui nous sont confiés, des moyens importants sont fléchés sur la politique de l'Enfance en danger. Les travaux de rénovation des bâtiments du Centre Départemental de l'Enfance et la Famille (CDEF) à BOURGES sera poursuivi.

Dans le cadre de la **politique de l'habitat**, 2024 verra la concrétisation du rapprochement des différents acteurs, Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, Agence locale de l'énergie et du climat du Cher, Agence départementale pour l'information sur le logement, Cher ingénierie des territoires, l'association SOLIHA et les services du Département du Cher au sein d'un même lieu, sur le site Baudens, permettant la mise en place d'un guichet unique pour dispenser des conseils dans le domaine de l'habitat.

La politique de **rénovation des collèges** sera poursuivie à hauteur de 8,65 M€. Une réflexion sur la végétalisation des cours sera lancée.

Autre sujet d'importance, **l'eau et la préservation de la biodiversité**.

Outre l'appui apporté aux collectivités avec l'assistance technique départementale, il s'agira au cours de l'année 2024 de poursuivre la démarche d'accompagnement des intercommunalités aux enjeux de l'assainissement collectif et de l'eau potable. Les transferts de compétences eau et assainissement à l'horizon 2026 seront donc accompagnés par nos équipes.

Au travers de nos Espaces Naturels Sensibles (ENS), avec 24 sites labellisés ENS pour leurs qualités environnementales exceptionnelles, le Cher dispose d'une richesse unique à mettre en valeur, à la fois pour ses propres habitants mais aussi pour les touristes.

Parce qu'elle est source de cohésion, de rencontres, d'échanges et de partages, **la culture** contribue à développer l'attractivité du Département du Cher.

La politique culturelle du Département s'articule autour de différents axes :

- soutien renforcé aux écoles territoriales et surtout associatives (rurales) ;
- ouverture des dispositifs de soutien à la danse, théâtre, arts plastiques ;
- ouverture aux pratiques amateurs dans le cadre d'un soutien aux associations culturelles qui développent des actions de « transmission du patrimoine culturel ».

Au titre de la politique de lecture publique, un nouveau schéma de développement sera proposé dans le courant de l'année 2024. Il doit permettre d'adapter l'offre de la médiathèque départementale et du réseau des bibliothèques du Cher à l'évolution de la demande des lecteurs du département.

2024 ouvre également de nouveaux horizons, avec de beaux challenges devant nous. Avec des perspectives réjouissantes même si le contexte budgétaire devient de plus en plus difficile. L'année sera celle des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Avec le **label Terre de jeux 2024**, de nombreuses activités seront organisées en partenariat avec les Comités départementaux olympiques et sportifs et les associations.

Il y aura également le passage du Tour de France en Berry, et notamment dans le Cher, mardi 9 juillet, avec l'arrivée de la 10<sup>ème</sup> étape à SAINT-AMAND-MONTROND, ville cycliste par excellence.

Nous poursuivrons **l'entretien de nos routes départementales** qui sont un des axes majeurs de notre politique d'attractivité.

L'année 2024 verra la réalisation d'opérations importantes telles que :

- les travaux portant sur la 2<sup>ème</sup> section de la rocade Nord-Ouest de BOURGES, entre la RD 944 et la RD 58 ;
- le démarrage des travaux du barreau routier entre la rocade Nord-Est de BOURGES et la RD 955 ;
- la 1<sup>ère</sup> phase des travaux de remise en état du pont dit « de Toulouse » à VIERZON, qui porte la RD 2020 et franchit les voies ferrées à la gare.

Sans oublier **l'aide aux territoires** avec un budget de 7,5 M€ en investissement.

En matière de **développement touristique**, un nouveau schéma départemental sera adopté, fruit d'une large concertation avec des partenaires du tourisme. Il proposera entre autres choses de favoriser l'émergence du réseau d'itinérance douce avec la 2<sup>ème</sup> phase du Canal de Berry à vélo qui démarrera en 2024, comme le projet d'itinéraire de BOURGES à l'Etang du Puits ou encore les travaux de remise à niveau de la Loire à vélo avec un aménagement de sécurité sur la piste de BANNAY.

Avec ce budget, le Département sera aux côtés de ses habitants pour leur permettre de bien vivre et de s'épanouir dans le Cher.

Les chiffres importants du BP 2024 :

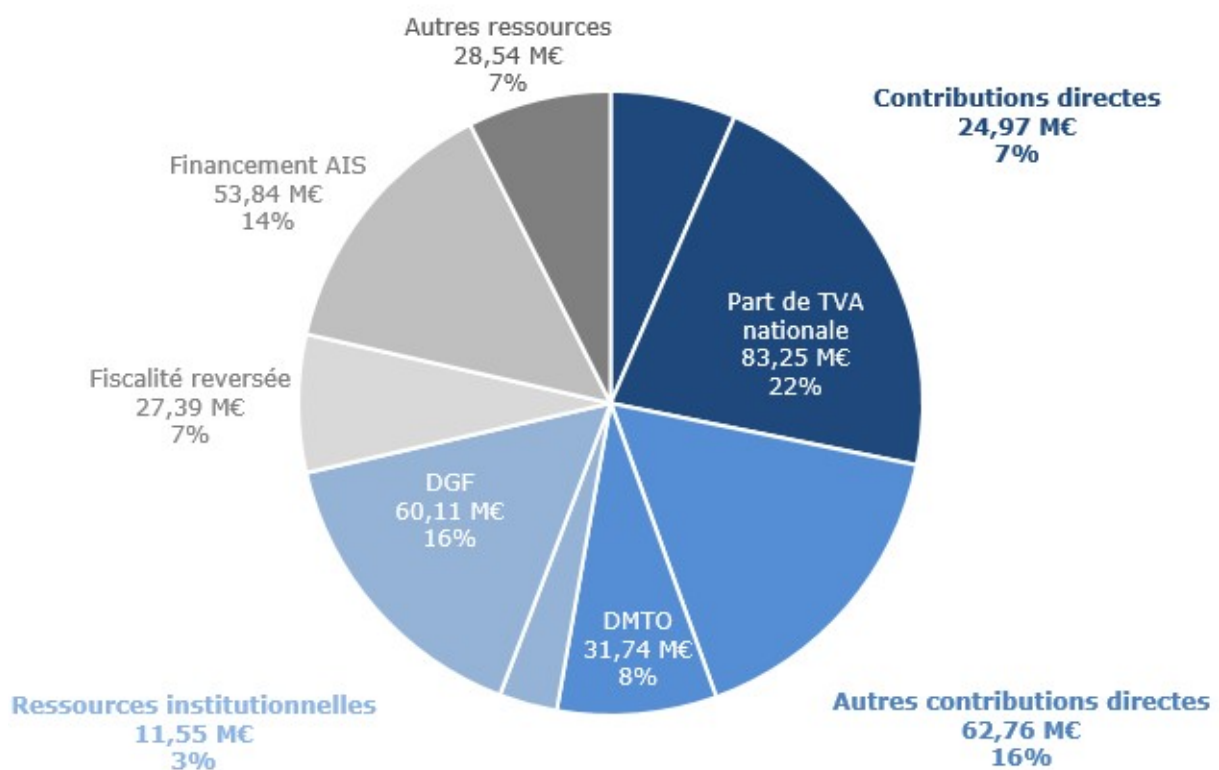
**\* Concernant la section de fonctionnement :**

- Les recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2024 à 384,16 M€ contre 380,31 M€ au BP 2023, augmentant ainsi de 1 %.

Ces recettes se décomposent ainsi :

**Les recettes de fonctionnement 384,16 M€ soit + 1 %**



Pour 2024, les principales informations à retenir concernant les recettes de fonctionnement sont :

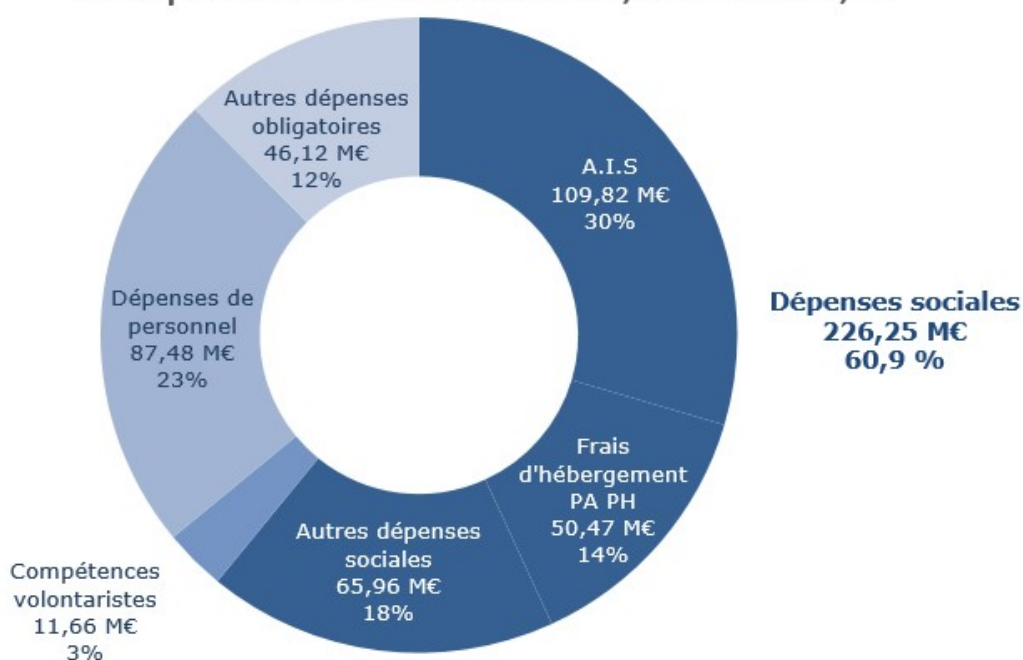
- la poursuite de la baisse mais plus modérée des DMTO avec une inscription de 31,7 M€,
- une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), se substituant à la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et compensant la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, réévaluée avec une hypothèse de + 4,5 % dans le PLF pour 2024 par rapport au montant notifié d'octobre 2023,
- les différentes taxes spéciales sur les conventions d'assurance préservant leur dynamisme,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (qui sera gagée en 2024 pour la part départementale) et les allocations compensatrices toujours dans les variables d'ajustements de l'Etat,

- une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) légèrement en baisse en raison d'un écrêtement lié à la population (- 0,10 M€) et d'un possible écrêtement au potentiel financier (- 0,18 M€),
- des fonds de péréquation DMTO en diminution en lien avec le faible rendement des produits DMTO sur 2023.

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2024 à 371,51 M€ contre 356,38 M€ au BP 2023 soit une hausse de 4,2 %.

**Les dépenses de fonctionnement 371,51 M€ soit + 4,2 %**



Les dépenses sociales pèsent toujours plus lourdement sur le budget départemental 2024, avec près de 226,25 M€ soit environ 61 % du BP et une évolution de + 3,9 % par rapport au BP 2023 (soit + 8,56 M€). Les allocations individuelles de solidarité représentent 109,82 M€ soit 30 % du budget de fonctionnement et 49 % des dépenses sociales, elles sont en progression de + 0,7 % par rapport au BP 2023 (soit + 0,76 M€).

A lui seul, le Revenu de Solidarité Active (RSA) représente 62,45 M€, en hausse de 1,7 % (soit + 1,07 M€) par rapport au BP 2023 qui avait donné lieu à l'inscription de + 0,38 M€ par rapport au BP 2022 compte tenu des revalorisations successives des allocations RSA.

L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement de la collectivité progressent de 4,7 %.

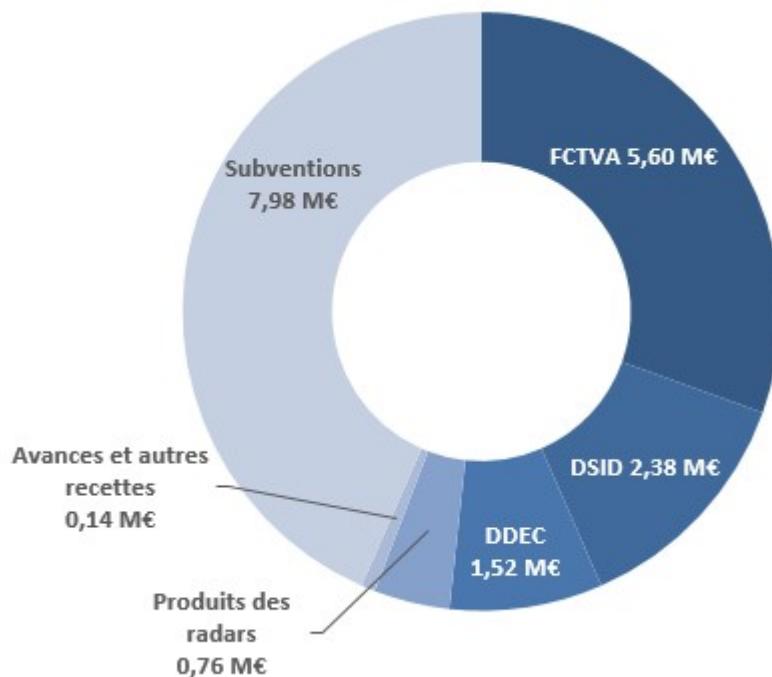
Concernant le chapitre 012 des charges de personnel, il s'élève à 86,70 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,02 M€ pour celles au titre de l'insertion et 0,26 M€ pour celles de l'allocation personnalisée d'autonomie, **soit un total de 86,97 M€**. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Département compte 1 586 agents (hors assistants familiaux au nombre de 220) dont 160 agents pour le CDEF.

Enfin, le montant des nouvelles autorisations d'engagement s'élève à **4,41 M€**, et au titre des autorisations d'engagement antérieures, ces dernières s'établissent en hausse de **1,59 M€**.

**\* Concernant la section d'investissement :**

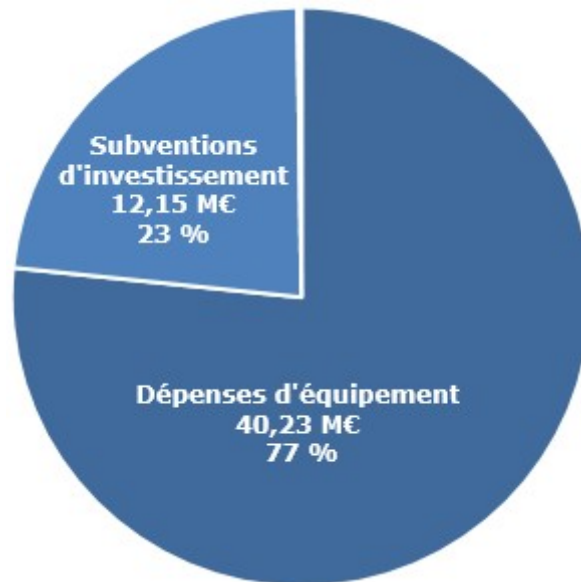
- Les recettes :

Les recettes d'investissement hors dette s'élèvent à 18,37 M€ au BP 2024 contre 16,99 M€ au BP 2023 et se répartissent :



- Les dépenses :

Le Département compte investir **52,50 M€** sur le périmètre du budget principal selon la répartition suivante :

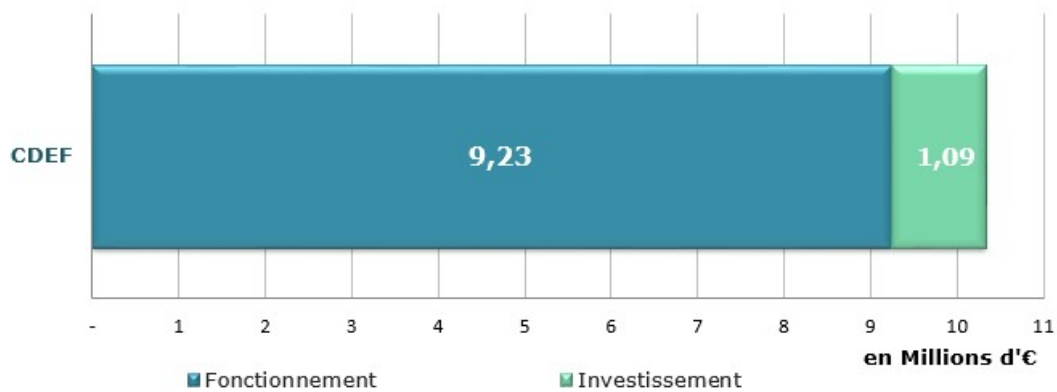


Les investissements sont répartis selon les priorités suivantes :

- > les **investissements patrimoniaux** (routes, collèges, informatique...), nécessaires au maintien du patrimoine existant à hauteur de **18,02 M€**,
- > les **interventions en investissement liées aux subventions versées à des tiers pour le financement des projets** de **11,86 M€** (dont 7,71 M€ d'aides aux communes),
- > les **projets structurants nécessaires au développement du patrimoine** impactent à hauteur de **22,62 M€** les routes, les bâtiments, l'éducation, l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture (poursuite de la rocade Nord-Ouest, la restructuration des demi-pensions dans les collèges, les travaux de réhabilitation des collèges de DUN-SUR-AURON, d'AVORD ou encore Jean RENOIR de BOURGES, l'extension du pôle de formations sanitaires et sociales, les travaux à l'abbaye de Noirlac, les itinérances douces avec le canal de Berry, la véloroute entre BOURGES et AUBIGNY-SUR-NERE, les travaux de bâtiments notamment ceux du centre d'exploitation de SANCOINS, la poursuite des travaux de renforcement rendus nécessaires suite à un éboulement localisé en pied du rempart et de la réfection de la couverture du bâtiment B du presbytère...).

Les nouvelles autorisations de programmes proposées à ce BP 2024 s'élèvent à **32,02 M€**, et au titre des autorisations de programmes antérieures les révisions s'établissent en hausse de **1,90 M€** au titre du budget principal.

### Le budget annexe du CDEF \* 10,32 M€ (dépenses)



\* En mouvements réels et hors remboursement du capital

Au total, le budget présenté s'élève à **536 580 017,85 €** en mouvements budgétaires pour 2024, budget annexe et mouvements d'ordre inclus, contre 537 101 283,71 € en 2023, dont :

- 525 531 556,75 € au titre du budget principal,
- et 11 048 461,10 € pour le CDEF.

#### **\* Concernant la dette :**

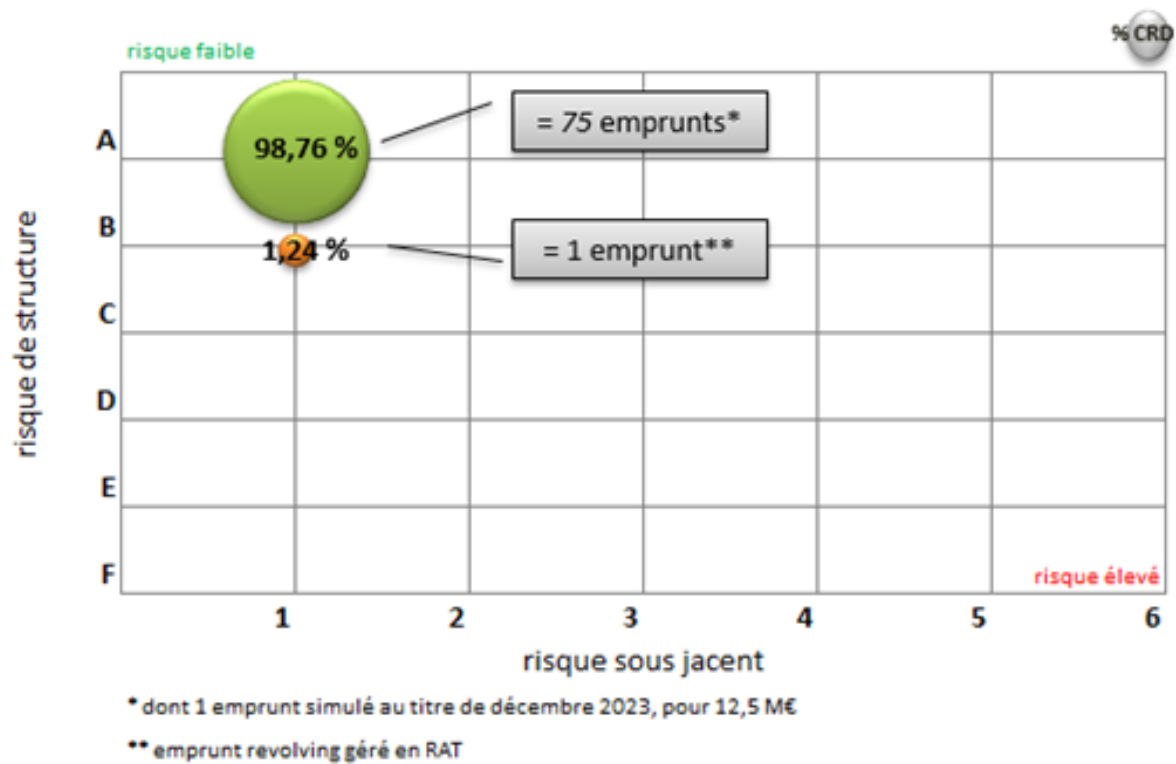
En incluant le budget annexe du CDEF, l'encours de dette propre attendu au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera de 244,52 M€ dont 240,53 M€ pour le budget principal, et l'annuité de remboursement de la dette de 33,91 M€ dont 28,17 M€ en remboursement de capital (27,85 M€ au titre du budget principal dont 1,15 M€ au titre de la baisse de plafond et du remboursement anticipé temporaire) et 5,73 M€ liés aux intérêts.

Compte tenu de ces éléments et d'une épargne brute de 12,65 M€, la capacité de désendettement s'établit à environ 19 années.

En 2024, pour le budget principal, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement avec une baisse de l'encours de dette de 0,9 % entre le BP 2023 et le BP 2024 (soit - 2,18 M€).

Le Département affiche une forte sécurisation de sa dette avec 98,76 % de l'encours classé 1A selon la charte Gissler, soit le type de dette le moins risqué selon cette classification.





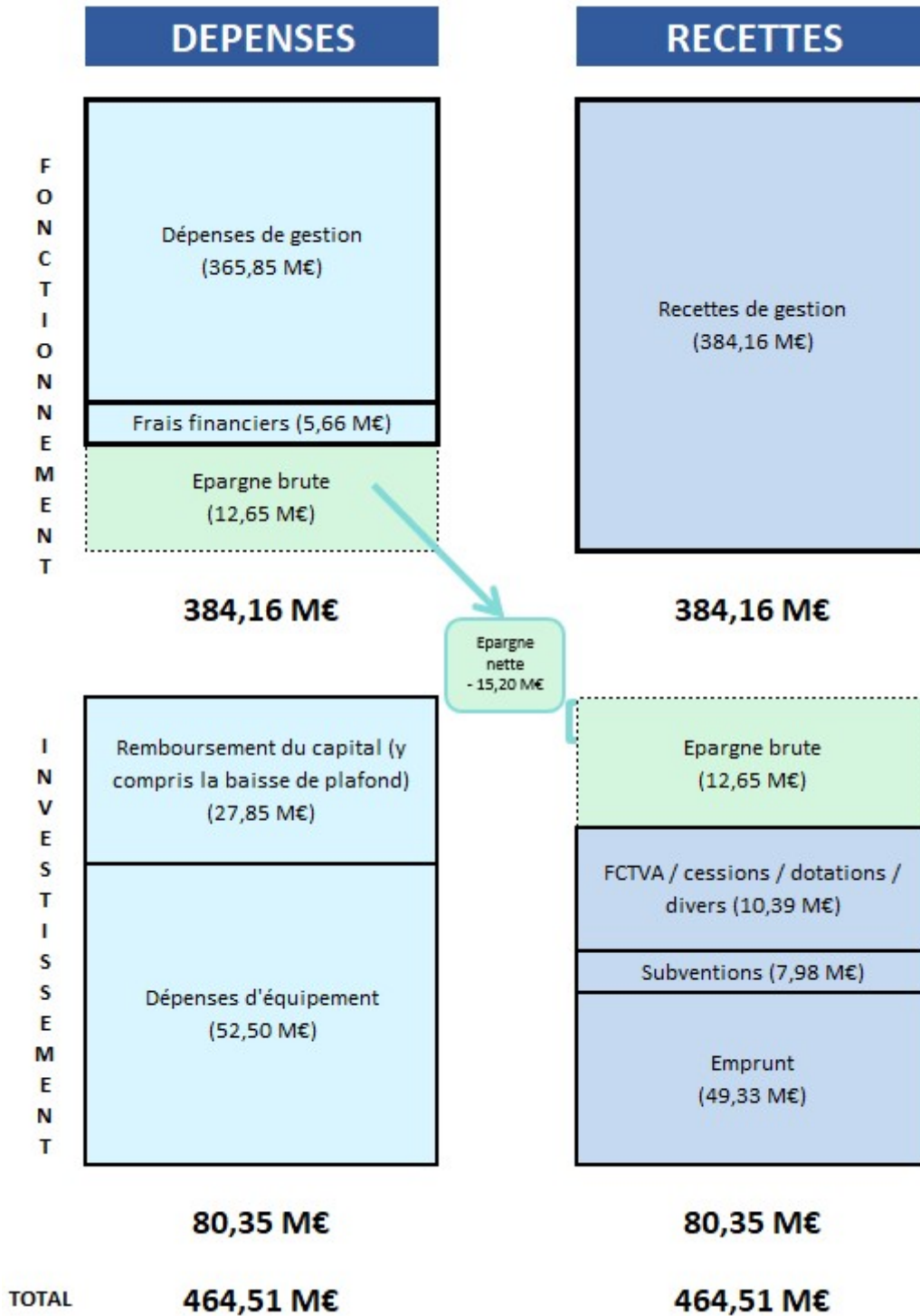
Le **tableau de synthèse des grands équilibres du BP 2024** s'établit comme suit :

| Grandes masses du BP 2024 (en M€)<br>Budget principal |   | BP 2020<br>(rappel) | BP 2021<br>(rappel) | BP 2022<br>(rappel) | BP 2023<br>(rappel) | <b>BP 2024</b> |
|---|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| <b>Section de fonctionnement</b>                      | Recettes Réelles de Fonctionnement (A)                | 345,28              | 348,69              | 364,29              | 380,31              | <b>384,16</b>  |
|   | Dépenses Réelles de Fonctionnement (B)                | 315,95              | 325,97              | 335,22              | 356,38              | <b>371,51</b>  |
|   | Épargne Brute (C = A-B)                               | 29,33               | 22,72               | 29,06               | 23,93               | <b>12,65</b>   |
| <b>Section d'investissement</b>                       | Remboursement du capital de la dette <sup>1</sup> (D) | 22,58               | 24,05               | 26,77               | 26,88               | <b>27,85</b>   |
|   | Épargne Nette <sup>2</sup> (E = C-D)                  | 6,75                | -1,33               | 2,29                | - 2,95              | <b>- 15,20</b> |
|   | Recettes Propres d'investissement (F)                 | 15,19               | 12,31               | 15,59               | 16,99               | <b>18,37</b>   |
|   | Appel à l'emprunt prévisionnel (G)                    | 33,20               | 43,02               | 35,82               | 42,15               | <b>49,33</b>   |
|   | Dépenses opérationnelles d'Investissement (H)         | 55,14               | 54,00               | 53,69               | 56,19               | <b>52,50</b>   |

<sup>1</sup> Depuis 2022, dès le BP, l'effet « baisse de plafond » est constaté à hauteur de 1,15 M€. Sur les années antérieures, le remboursement en capital ne comprenait pas la baisse de plafond.

<sup>2</sup> L'autofinancement net dégagé tient compte de la baisse de plafond dès le BP 2023, contrairement aux années antérieures.

La structure générale du BP 2024 en mouvements réels et hors opérations de dette se présente comme suit :



Les principaux ratios légaux de ce BP 2024 sont :

| Libellé   | Valeurs      |
|---|--------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement par habitant   | 1 234,52 €   |
| Recettes réelles de fonctionnement par habitant   | 1 276,56 €   |
| Dépenses d'équipement brut (y compris 238 et hors opérations pour compte de tiers et subventions d'équipement versées (204)) par habitant | 133,68 €     |
| Encours de dette par habitant   | 799,29 €     |
| DGF par habitant  | 199,73 €     |
| Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement  | 23,41 %      |
| Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement                                   | 103,96 %     |
| Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement  | 62,61 %      |
| Dépenses d'équipement brut (y compris 238 et hors subventions d'équipement versées (204)) / recettes réelles de fonctionnement            | 10,47 %      |
| Encours de dette / épargne brute  | 19,01 années |
| Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement  | 3,29 %       |
| Épargne nette / recettes réelles de fonctionnement  | - 3,96 %     |